



VEDETTE
OU
GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mercredi 22 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople, le 25 Mars. — Par ordre exprès du grand-seigneur, tous les vaisseaux français qui avoient pris à bord des marchandises et des passagers pour la Syrie, ont été obligés de les remettre à terre ; les rémontrances de Fontan, à ce sujet, n'ont servi à rien. Ce fait démontre que ce ministre jouit de peu de crédit auprès de la sublime-Porte, et que les affaires politiques ne prospèrent pas dans les mains de ce negociateur.

De Breslaw, le 1 mai. — Un garçon tailleur s'est pris ici de dispute avec son bourgeois, et comme il a été trouvé dans le tort, on lui a fait quitter la ville. Cet acte, à-la-fois de bonne police et de justice, a grandement déplu aux autres garçons ; ils se sont mutinés, et ont trouvé de l'appui dans les compagnons de quelques autres métiers. Le bruit et le trouble, qui en résultoient, ont obligé à employer contre eux la force armée, puisque celle de la persuasion restoit sans effet. On a fait feu sur les tapageurs dont plusieurs ont été ou tués ou blessés. La tranquillité est aujourd'hui parfaitement rétablie ; nous devons cet avantage aux sages mesures prises par le ministre, qui, au moment de la

plus grande effervescence, arrivoit d'une tournée qu'il a faite dans les montagnes.

De Stugard, le 2 mai. — Nous avons vu hier S. A. S. madame la princesse Louise de Condé, abbesse du chapitre royal de Remiremont. Au moment où cette princesse montoit en voiture pour continuer sa route vers Fribourg en Suisse, sont arrivés M. et Mlle Egalité, la dame Sylleri, madame Paméla, et un autre voyageur que personne n'a reconnu. Le même jour, on a représenté sur notre théâtre la *vertu persécutée*, drame héroïque, suivi des *Intrigans*, petite farce des variétés du Palais-Royal.

FRANCE.

De Tarbes, le 9 mai. — Un courier extraordinaire dépêché par le comité du salut public, a remis hier matin aux administrateurs de ce département, copie d'une lettre écrite aux commissaires de la convention nationale à la défense des Pyrénées. Il résulte de cette lettre que le ministre de la guerre fait parvenir en poste à l'armée de cette frontière, une quantité considérable de fusils, pris à Saint-Etienne et à Tulle ; qu'il envoie également de Paris, en poste 216 canonniers et 20 canons, dont partie doit ar-

river le 12 ; et le reste peu de jours après. On a donné l'ordre de prendre tous les fusils chez les marchands , en les payant sur l'estimation ; enfin toutes les mesures sont prises pour mettre à la raison les Espagnols.

Il passe tous les jours ici pour la frontière des détachemens de volontaires ; 15 canons et des caissons y arrivent aujourd'hui ; et le 12 il doit arriver 5,500 boulets de quatre , et 420 de douze.

De Lyon le 7 mai — Le tribunal de district de cette ville , vient de rendre un jugement vraiment remarquable. Feu Louis Chirat avoit fait le 5 novembre dernier un testament , portant dotation d'une grande messe de *requiem* à haute voix , et de douze messes de *requiem* à voix basse , dans chaque église paroissiale , lesquelles seront payées aux seuls curés , etc..... Le tribunal , fondé sur la loi du 7 septembre 1792 , portant défense à tous les évêques , curés , vicaires desservans , de recevoir aucun casuel , sous quelque dénomination que ce soit , à annulé ledit legs , et interprétant , en tant que de besoin , l'intention du testateur , a ordonné que les messes seroient converties en la somme de 12,000 liv. laquelle sera payée par les héritiers du testateur , entre les mains du receveur de la municipalité , pour être distribuée par les commissaires des sections , aux femmes veuves et enfans des volontaires qui ont combattu pour la patrie.

Cette destination est certainement très-louable mais le tribunal a-t-il pu interpréter à son gré l'intention bien exprimée du testateur , et disposer arbitrairement de son bien ?

De Marseille, le 11 Mai. — Plusieurs navires chargés de blé , venant de Livourne , sous l'escorte d'un vaisseau de guerre et d'une frégate de la république , sont entrés dans notre port. On a su par les dépositions des capitaines , que le convoi passant devant Oneile , les fortetesses de cette place avoient tiré sur nos navires. De son côté , le vaisseau de guerre s'est approché de la ville , et l'a canonnée pendant plus d'une demi-heure , ainsi que deux petits corsaires qui se disposoient à sortir du port. Le vaisseau a tiré plus de 200 coups de canon , qui , au rapport des capitaines , ont causé beaucoup de dé-

gat ; tant à la ville , qu'aux bâtimens et aux corsaires qu'on croit avoit coulé bas.

Des Sables, 16 mai. — Les administrateurs composant le conseil-général du district des Sables , à la convention.

« Hier matin vers six heures , on aperçut à deux lieues de la rade un bâtiment que ses manœuvres firent juger suspect ; un chasse-marée qui rangeoit la côte , ne nous laissa pas long-tems dans le doute. Le bâtiment ennemi l'ayant aperçu , mit la chaloupe en mer , et fit courir dessus à force de rames. Le chasse-marée cherchoit tous les moyens de l'éviter , et il lui eût été facile de le faire , sans le calme qui régnoit. Dix à douze coups de canon partis du fort St.-Nicolas ne purent l'empêcher d'être la proie de l'ennemi. Les boulets ne se rendoient pas , ce qu'on attribue à la mauvaise qualité de la poudre ; cela ne nous étonne pas , c'est d'un caveau de l'Epinay.

« Les volontaires , les soldats de ligne et nos marins enrageoient de voir faire cette prise sous leurs yeux , sans pouvoir lui donner de secours. La mer étoit basse ; les bateaux-pêcheurs étoient à sec ; cependant le défaut de vent et le premier flot donnoient une lueur d'espérance de délivrer ce bâtiment qui ne faisoit presque plus de route. En effet , si-tôt que la mer commença à monter , on mit à force de bras , et par le moyen de rouleaux , trois chaloupes à l'eau. La troupe à l'envi s'élança dans les bateaux , elle regrettoit qu'ils ne fussent pas assez grands pour contenir plus de monde. Chacun se disputoit la gloire d'aller enlever des mains des ennemis le bâtiment qui venoit de tomber en leur pouvoir. Le courage anime les rameurs ; les bateaux volent sur l'onde , et en moins d'une heure et demie , nous eûmes le doux spectacle de voir le bateau ennemi abandonner sa prise , et gagner à force de rames le corsaire ; de voir nos chaloupes regagner le port avec le bâtiment qu'elles venoient de tirer des mains de cet oiseau de proie. Ce bâtiment étoit chargé d'huîtres ; son chargement a été respecté : pas une huître de sa cargaison n'a été touchée ».

De Fontenay-le-Peuple, le 16 mai. — Anguis , représentant du peuple français , délégué dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée , à la convention.

« Citoyens mes collègues, j'ai vu les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée, à la veille d'être au pouvoir des brigands : le découragement et l'abattement s'étoient emparés de la majeure partie des individus qui ne savoient plus où donner de la tête, ne voyant pas arriver les troupes qu'on leur avoit promis, et je voyois avec la plus grande peine, tous les jours évacuer des villes, sans connoître l'ennemi que l'on avoit à combattre.

Ces détails seroient trop longs, et je n'ai que le tems de vous annoncer qu'aujourd'hui, vers midi, les ennemis ont paru à une demi-lieue de Fontenay-le-Peuple; la garnison qui s'étoit renforcée par des troupes que j'y avois fait venir, a sorti pour les attendre sous les ordres du général Chabot. Le combat s'est engagé; la canonnade a été vive de part et d'autre, elle a duré près de trois heures. Notre cavalerie et les chasseurs ont foncé sur les canons et se sont emparés de dix-huit à vingt, parmi lesquels sont des pièces très-conséquentes de 4, de 8 et au-dessus de toutes les fontes; alors la débânde a été générale. Ils ont été poursuivis à plus de trois lieues; tous nos frères d'armes méritent les plus grands éloges: les rebelles ont perdu beaucoup de monde, nous avons eu quelques morts et des blessés. Je vous ferai part par le courrier prochain des circonstances de cette affaire.

Malgré ce succès que je regarde très-important, et qui nous mènera, j'espère, à d'autres qui suivront de près, qu'il ne retarde pas les secours que nous attendons. Ce coup a été frappé à-propos et tous les autres doivent se porter de suite, car si ce pays n'aime pas autant qu'il le devoit, la révolution, son sol fertile ne doit pas être négligé, car il fournit à la subsistance des vrais révolutionnaires républicains, amis de la liberté et de l'égalité.

On compte que les révoltés sont au nombre de huit à dix mille; on leur a pris environ 50 charriots chargés de munitions et de vivres.

P A R I S.

Dans la séance d'hier aux jacobins on a lu une lettre du général Boulanger, qui s'exprime en ces termes:

« Tous ceux qui m'ont connu, savent si je suis capable de remplir la place de comman-

dant de la force armée : en acceptant, je croyois pouvoir m'entourer de citoyens bons et purs, mais leurs occupations ne leur permettant pas, j'ai envoyé ma démission au maire : ma conscience me dit que j'ai fait une bonne action etc. »

§ On avoit parlé d'une pétition des amazones de la convention qui devoient demander la taxation de la viande aujourd'hui. Les vigoureuses demandes de Vergniaud, ont occasionné l'ajournement: il est question d'une pétition plus importante, celle des cordeliers et de la société révolutionnaire, séante à la bibliothèque des jacobins. Voici les bagatelles que les pétitionnaires doivent prier la convention d'accorder au vœu public et à la société de l'état.

1°. Encavement subit des aristocrates ou gens suspects.

2°. Tradition au tribunal révolutionnaire des députés appellans.

3°. Etablissement d'un tribunal révolutionnaire par chaque département.

4°. Formation d'une armée révolutionnaire à Paris, de 40,000 sans-culottes à 40 sous par jour, aux dépens des riches, et ainsi dans chaque ville en proportion de la population.

5°. Forges et manufactures d'armes dans toutes les places publiques.

6°. Enfin, taxation des denrées à un prix modéré.

Quoique la société des Jacobins ait nommé des commissaires pour accompagner et appuyer la députation chargée de cette pétition, on doute beaucoup qu'elle soit présentée.

§ Bravoure d'un volontaire français.

« Dans un village après de Berguen où étoit le cantonnement des Hollandais, un détachement de volontaires français du camp de Mont-Cassel, après avoir repoussé les hussards anglais et hollandais reçut l'ordre d'achever de détruire par le feu leur corps-de-garde, et le village; la maison voisine du corps-de-garde se trouva bientôt enflammée; des cris se font entendre; les soldats entrent, en apperçoit une femme avec un enfant nouveau né à son sein, et autour d'elle, une petite fille et un petit garçon, qu'elle serroit dans ses bras:

« Généreux Français, s'écria-t-elle, en appercevant les volontaires, sauvez ces enfans et faites de moi ce que vous voudrez! Le nommé Pierre

Lingé se précipita alors au milieu des flâmes et des bayonnettes, et se tournant vers ses camarades: « Quiconque ose attenter à la vie de ces infortunés, dit-il, ne périra que de ma main, ou je mourrai ». Ce discours, cette action courageuse, fait revenir à eux-mêmes les soldats français, encore dans la première chaleur de la charge. Le brave Lingé a eu la gloire de sauver ainsi une famille entière, et donné un nouvel exemple de l'ancienne générosité française.

Le brave Lingé est soldat dans la première compagnie, deuxième bataillon des fédérés nationaux.

§ On croit ici les rebelles de la Vendée perdus et dispersés; mais on annonce qu'il va bientôt se développer une insurrection dans la Normandie. On fait des recrutemens dans l'Orne, pour tâcher d'étouffer cet incendie naissant.

§ Paris a été calme ces fêtes; on s'attendoit cependant à quelques grands événemens. Les factions se tiennent respectivement sur leurs garde. Chacune dénonce sa rivale, cherche à la rendre odieuse, en criant qu'elle ne veut que complots et assassinats. La Montagne et les jacobins disent que 5 à 6 mille émigrés ou prêtres refractaires cachés dans Paris, n'espient que le moment de mettre le feu aux quatre coins de Paris, et de faire une Sainte-Barthélemi des patriotes. Les autres publient au contraire, que tous les septembriseurs, et on sait qu'ils font partie de la Montagne, veulent recommencer leurs frédaines.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

(Présidence du citoyen ISNARD.)

Suite de la Séance du Lundi 20 mai.

La très-vive discussion qui s'est élevée au sujet des tumultes irrespectueux des tribunes s'est terminée par le décret qui renvoie toutes les propositions faites au comité de législation.

On reprend la discussion sur l'emprunt forcé qui amène le décret suivant:

Il sera fait un emprunt forcé d'un milliard sur tous les citoyens riches; les reconnoissances en seront admises au payement des biens des émigrés.

Une lettre du général de brigade, Chabot confirme le succès de nos troupes sur les rebelles de la Vendée.

Les administrateurs des habillemens des troupes font un don patriotique de 50,000 livres. On annonce une prise faite à Dunkerque de deux navires Anglais, estimée 70000 livres.

Séance du Mardi 21 Mai.

Un membre se plaint de ce que l'on supprime une foule d'adresses présentées à la convention, et qu'on ne donne connoissance que de très-peu. Le rapporteur de ce comité reprend qu'effectivement il en arrive beaucoup, mais que le comité croit ne devoir faire connoître que celles qui peuvent porter à la conciliation. Il en lit une entr'autres de Saint-Chanmont où l'on dit que la sainte-montagne a seule sauvé la patrie, où on injurie les députés qui n'en sont point. On passe à l'ordre du jour.

On reprend la discussion sur la division territoriale de la république, et l'on décrète que chaque département sera divisé en districts, et chaque district en cantons.

Les commissaires de la convention envoyés près de Miasinski font leur rapport; la déclaration la plus remarquable qu'ait faite cet accusé, est que le projet de Dumourier étoit de marier le général Egalité avec la fille de Capet, et qu'à l'égard du petit, on lui feroit planter des choux. Plusieurs autres assez insignifiantes ont prouvé que Miasinski n'avoit voulu que gagner du tems. On lève le sarcasme prononcé pour suspendre son supplice.

Kellermann va prendre provisoirement le commandement de l'armée de la Vendée. Le comité de salut public proposoit qu'on lui conférât le double commandement de l'armée des Alpes et de celle d'Italie; mais Collot d'Herbois s'y est opposé, et le comité est chargé d'examiner de nouveau sa proposition.

On trouvera à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3, le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.